Dans ces grands procès d’assises appelés à durer plusieurs semaines, la date prévue pour le verdict est souvent largement dépassée. Mais cette fois, c’est l’inverse qui s’est produit. Prévue pour le 29 janvier 2021, la fin de ce retentissant procès a eu lieu ce mercredi 27 janvier 2021 avec le verdict des jurés. Ils étaient quatorze accusés au départ puis treize après la décision de ne pas juger Enrico Fottanella pour des raisons médicales. Au final, la cour d’assises des Alpes-Maritimes a prononcé cinq acquittements. La peine la plus lourde a été prononcée à l’égard du restaurateur italien âgé de 67 ans, avec une peine de dix-huit ans. Mais cela reste douze années de moins que la peine requise par l’avocate générale.

2 ans dont un an avec sursis pour l’ancien paparazzi niçois
L’homme de mains de Giuseppe Serena, l’anglais Philippe Dutton, qui a toujours reconnu les faits, écope lui d’une peine de quatorze ans de prison. Les hommes de mains, Ali Gueffaz alias Ali les yeux bleus, Bassem Ben Fekih et Wajdi Ben Hamroun ont été condamnés à des peines de 14 et 15 ans de réclusion. L’ancien paparazzi niçois Luc Goursolas a lui bénéficié de la clémence des jurés puisqu’il écope d’une peine de 2 ans dont un an avec sursis. Il ne retournera pas en prison. La cour a finalement décidé d’abandonner la qualification criminelle, estimant donc qu’il n’était pas informé, et ne retenant que la non dénonciation de crime. L’intermédiaire Salim Bousbia a été condamné à une peine de quatre ans de prison sans mandat de dépôt. Amaedo Urso a lui écopé d’une peine de 17 mois. Achraf M’Hamdi, le mécano des Moulins a lui été acquitté comme Kabil Raouafi et les trois jeunes Tchétchènes.

Signaler un abus

Partager :

- Twitter
- Facebook
- LinkedIn

Prénom ou nom complet
Email
☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité
S'abonner à la newsletter